



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35

### SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 8 décembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

**Présents** : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. LABRO Philippe, M. BIYOUKAR Lahoussaine.

**Absents, représentés** : Mme LECOEUR Anne représentée par M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle représentée par M. MALLET Eric, M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMÉJANE Patrice, Mme LEFEBVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme MÉLART Laurence représentée par M. PRINCE Patrick, Mme BLANCO Nathalie représentée par M. MAHMOUD Riad.

**Absents** : Mme VERBEQUE Sandrine, M. BANCEL Nathanaël.

**Secrétaire de séance** : M. MAHMOUD Riad.

Les conseillers présents au nombre de 26, représentent la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

<b>N°31</b>	<b>OBJET : Avis du Conseil Municipal sur la liste des dérogations au repos dominical accordées aux concessionnaires automobiles, aux commerces de détail et aux commerces de détail alimentaire pour l'année 2024 à Villemomble</b> [Nomenclature "Actes" : 9.1 Autres domaines de competences des communes]
-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### LE CONSEIL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, donnant compétence au Conseil municipal pour régler les affaires de la Commune,

**VU** le Code du travail, et notamment les articles L.3132-12 et suivants, relatifs aux dérogations au repos dominical, et R 3132-31 relatifs à la saisine des organisations d'employeurs et de salariés intéressés,

**VU** le Code du Travail, et notamment les articles L. 3132-13 et R. 3132-8 du code du travail portant sur les dérogations permanentes de droit au repos dominical,

**VU** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », instaurant notamment à partir de 2016 un dispositif permettant au Maire d'autoriser, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a normalement lieu le dimanche, des dérogations au repos dominical jusqu'à 12 dimanches par an, par branche d'activités.

**VU** les consultations réalisées :

- Les organisations d'employeurs et de salariés intéressés (article R 3132-31 du Code du travail),
- L'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la Commune est membre - à savoir la Métropole du Grand Paris (MGP).

**CONSIDERANT** que la liste doit être arrêtée avant le 31 décembre 2023 pour l'année suivante,





**CONSIDERANT** que les enseignes sollicitant habituellement des dérogations au repos dominical sur la Commune, à savoir les concessionnaires automobiles, les commerces de détail et les commerces de détail alimentaire ont été consultées en date du 19 juillet 2023,

**CONSIDERANT** les réponses des enseignes des différents secteurs professionnels, établies sur le territoire de Villemomble,  
**CONSIDERANT** qu'il est proposé de retenir les dates suivantes pour le calendrier de dates communes d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 :

Concessionnaires automobiles.....	12 dimanches	:	14/01/2024, 17/03/2024, 7/04/2024, 26/05/2024, 16/06/2024, 30/06/2024, 07/07/2024, 15/09/2024, 13/10/2024, 17/11/2024, 24/11/2024, 8/12/2024
Commerces de détail .....	4 dimanches	:	08/12/2024, 15/12/2024, 22/12/2024 et 29/12/2024
Commerces de détail alimentaire.....	12 dimanches	:	7/01/2024, 14/04/2024, 21/04/2024, 12/05/2024, 26/05/2024, 6/10/2024, 13/10/2024, 20/10/2024, 1/12/2024, 8/12/2024,15/12/2024, 22/12/2024

**CONSIDERANT** que les organisations d'employeurs et de salariés intéressés ont été consultées, pour avis, le 13 octobre 2023,

#### **DELIBERE**

**à l'unanimité,**

**Sous réserve** de l'avis favorable du Conseil de la Métropole du Grand Paris,

**ARTICLE 1 : EMET**, un avis **favorable** à la liste des dérogations au repos dominical pour l'année 2024, concernant les branches d'activité suivantes :

Concessionnaires automobiles.....	12 dimanches	:	14/01/2024, 17/03/2024, 7/04/2024, 26/05/2024, 16/06/2024, 30/06/2024, 07/07/2024, 15/09/2024, 13/10/2024, 17/11/2024, 24/11/2024 et 8/12/2024
Commerces de détail de produits .....	4 dimanches	:	08/12/2024, 15/12/2024, 22/12/2024 et 29/12/2024
Commerces de détail alimentaire.....	12 dimanches	:	7/01/2024, 14/04/2024, 21/04/2024, 12/05/2024, 26/05/2024, 6/10/2024, 13/10/2024, 20/10/2024, 1/12/2024, 8/12/2024,15/12/2024 et 22/12/2024

**ARTICLE 2 : DECIDE** que le repos compensateur, sera pris, dans la quinzaine suivant ou précédent ce dimanche.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que les établissements dont l'activité exclusive ou principale est la vente de denrées alimentaires au détail bénéficient d'une dérogation de plein droit les autorisant à employer des salariés le dimanche jusqu'à 13 heures.





**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que chaque salarié privé de repos dominical au titre de cet arrêté doit percevoir une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

Que si le repos est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.

Que lorsque le repos dominical a été supprimé le jour d'un scrutin national ou local, ils doivent prendre toute mesure nécessaire pour permettre aux salariés d'exercer personnellement leur droit de vote (article L. 3132-26-1 du code du travail).

Et que pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné à l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 (400 mètres carrés), lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L. 3133-1, à l'exception du 3° (le 1<sup>er</sup> mai), sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement, dans la limite de trois, des dimanches désignés par le maire au titre des dérogations au repos dominical (article L. 3132-26 alinéa 3).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
093-219300779-20231214-10317-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 21 décembre 2023  
Affichage : 21 décembre 2023  
Rendu exécutoire le : 21 décembre 2023

Et ont signé MM. les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Maire,  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis,



Jean-Michel BLUTEAU





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35

### SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 8 décembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

**Présents** : M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, M. PRINCE Patrick, M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Eric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme POLONI Françoise, Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA Jules François, M. ROLLAND Guy, Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. LABRO Philippe, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. BANCEL Nathanaël.

**Absents, représentés** : Mme LECOEUR Anne représentée par M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme HECK Isabelle représentée par M. MALLET Eric, M. LE MASSON Gilbert représenté par M. CALMÉJANE Patrice, Mme LEFEBVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme MÉLART Laurence représentée par M. PRINCE Patrick, Mme BLANCO Nathalie représentée par M. MAHMOUD Riad.

**Absente** : Mme VERBEQUE Sandrine.

**Secrétaire de séance** : M. MAHMOUD Riad.

Les conseillers présents au nombre de 27, représentent la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

<b>N°32</b>	<b>OBJET : Rapport annuel d'activité de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2022</b> [Nomenclature "Actes" : 5.7 Intercommunalité]
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### LE CONSEIL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, donnant compétence au Conseil municipal pour régler les affaires de la Commune,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L. 5219-2 et L. 5211-39, VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV, VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

**VU** le rapport d'activité 2022 de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

**CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité 2022 de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,







**DECLARE**

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel d'activité de l'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est pour l'année 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil par courrier, 7 rue Catherine Puig – 93558 MONTREUIL Cedex ou par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois suivant les formalités de rendu exécutoire.

Et ont signé MM. les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Maire,  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis,



Jean-Michel BLUTEAU





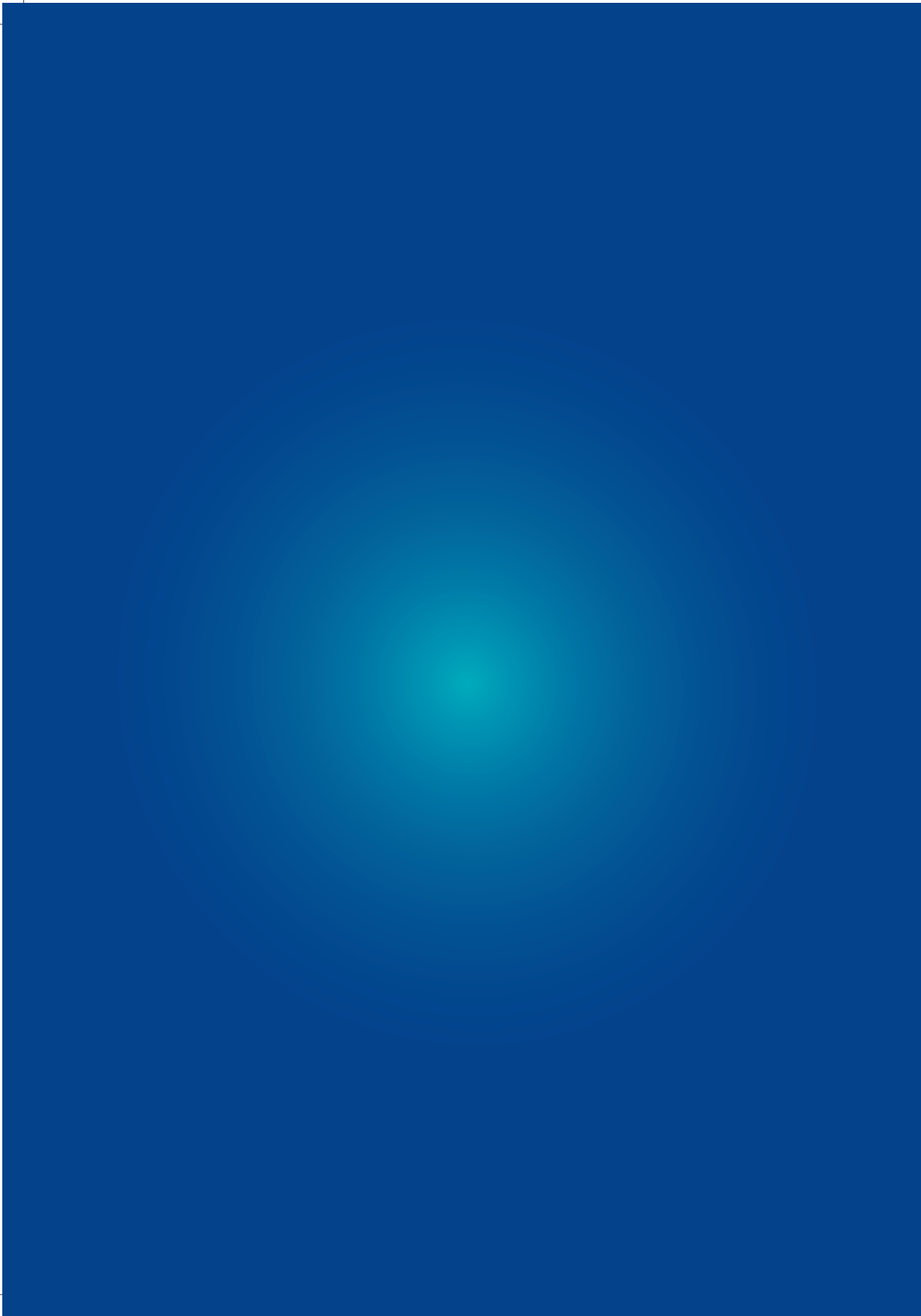
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2022







**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**  
2022

# - L'ÉDITO DU PRÉSIDENT -

XAVIER LEMOINE, PRÉSIDENT DE GRAND PARIS GRAND EST



Grand Paris Grand Est est un Établissement public territorial (EPT) de la Seine-Saint-Denis doté de compétences stratégiques – notamment en matière d'aménagement, de mobilité, de développement économique ou d'habitat – et opérationnelles – gestion et prévention des déchets, assainissement et eau – majeures. Sur un territoire de 72 km<sup>2</sup> et composé de plus de 400 000 habitants, l'EPT exerce ces compétences en étroite coordination avec les 14 communes membres et grâce à l'engagement quotidien de l'ensemble des agents. Depuis sa création il y a maintenant 7 ans, Grand Paris Grand Est s'attache à bâtir avec les villes et les forces vives du territoire – entreprises, associations, citoyens engagés - un territoire durable et dynamique pour ses habitants et attractif pour celles et ceux qui pourraient le rejoindre.

En 2022, dans un contexte marqué par la crise internationale aux impacts inflationnistes et énergétiques considérables, la mobilisation collective des élus et des agents du territoire a visé deux priorités : renforcer l'action du Territoire au service de la transition écologique ; promouvoir et soutenir les acteurs économiques et sociaux qui font face à des difficultés aussi bien conjoncturelles que structurelles, particulièrement dans certains secteurs du territoire.

## **L'ambition environnementale du Territoire s'est concrétisée au travers de plusieurs politiques publiques**

Le 5 avril 2022, Grand Paris Grand Est a adopté son Plan Climat Air Énergie territo-

rial (PCAET) décliné en 28 fiches actions opérationnelles à mettre en œuvre sur les prochaines années. Le Plan local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), approuvé le 13 décembre 2022, fait également partie des stratégies structurantes pour réduire le volume de déchets produits et améliorer la qualité et le niveau du tri à la source sur les prochaines années. L'arrêt du Règlement Local de publicité intercommunal (RLPi), le 11 octobre 2022 en Conseil de territoire, et la poursuite de l'élaboration concertée d'un PLUI à forte ambition environnementale sont deux autres illustrations de l'action de GPGE sur le plan écologique.

En matière d'investissement, cette année a également été marquée par l'accélération du plan d'investissement Marne propre, largement soutenu par l'État, avec la création de plusieurs kilomètres de réseaux publics d'eaux usées et la mise en conformité des branchements privés dans plusieurs villes du territoire. La communication et l'adhésion des riverains à ce plan est un élément de réussite déterminant pour rendre la Marne propre et baignable à terme et permettre les épreuves de natation des Jeux Olympiques. Enfin, l'inauguration du parc nature du Plateau d'Avron le 14 mai 2022 a permis d'ouvrir aux habitants du territoire un nouvel espace public innovant sur le plan écologique.

## **Le développement du territoire, la valorisation de ses acteurs et le soutien aux secteurs les plus en difficulté ont été également au rang des priorités de Grand Paris Grand Est en 2022**

En matière de développement, l'approbation de la contribution de GPGE à l'élaboration du Contrat Plan État-Région (CPER) 2021-2027 pour le volet mobilité multimodale participe au désenclavement du territoire et à son attractivité en sollicitant notamment le prolongement de la ligne 11 jusqu'à Noisy-Champs.

Concernant son action de promotion, le Territoire a notamment mis en avant la qualité de ses entreprises. L'EPT a notamment organisé un grand évènement entrepreneurial le 12 mai 2022 en partenariat avec le Réseau entreprendre 93 auquel plus de 700 entre-

prises ont participé.

Le soutien aux publics en difficulté s'est notamment illustré par l'exercice des compétences habitat et logement. La finalisation du diagnostic de l'habitat privé a permis d'identifier plus précisément les zones de concentration des copropriétés dégradées ainsi que les secteurs pavillonnaires fragiles. Des leviers juridiques, financiers et opérationnels ont été proposés pour intervenir avec les villes au profit de ces secteurs. L'organisation de la conférence intercommunale du logement (CIL) composée des collectivités, des bailleurs sociaux, des réservataires de logements sociaux, de maîtres d'ouvrage d'insertion et de représentants d'usagers et d'associations, s'est réunie en séance plénière et a adopté la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

## **Par ailleurs, l'année 2022 a permis de poser collectivement, avec les 14 communes membres les fondements d'une gouvernance renforcée et l'optimisation des ressources financières de l'EPT.**

Il s'est traduit dans l'engagement d'un cycle de travail avec la participation à 7 groupes de travail financiers EPT-Villes et à 3 réunions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) pour la réévaluation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

La publication de ce rapport est l'occasion de témoigner des réalisations de l'année 2022 et de saluer les agents de l'EPT pour leur engagement, leur expertise et leur travail au quotidien.

Ces mobilisations et engagements se poursuivront en 2023 avec des activités et actions telles que l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le lancement de l'Agence Locale d'Insertion (ALI), la poursuite du plan Marne propre et des travaux de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement, la modernisation des déchèteries et le déploiement du Plan local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la territorialisation renforcée de l'action économique ou encore la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'habitat.

# - SOMMAIRE -

Éditorial du président	4
2022 en images	6
Gouvernance	8
Organigramme de l'administration	10

## LA FABRIQUE DU TERRITOIRE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

p. 12

- S'engager pour l'environnement et la santé 14
- Concevoir et aménager durablement le territoire de demain 16
- Améliorer le service public d'assainissement pour préserver l'environnement et garantir la salubrité 18
- Améliorer la qualité de vie des habitants du territoire 20
- Le PREP, un dispositif performant pour favoriser la rénovation énergétique des pavillons 22
- Porter et mettre en œuvre un renouvellement urbain ambitieux 24
- Développer les transports et mobilités, pour accompagner le développement du territoire et améliorer les conditions de déplacement des habitants 26
- Développer et soutenir l'activité économique sur le territoire 28

## DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR LES HABITANTS

p. 30

- Accompagner les entrepreneurs du territoire avec des équipements de proximité 32
- Accompagner les habitants vers l'emploi, la formation et l'insertion 34
- Réduire, trier et valoriser les déchets par une gestion optimisée et des mesures de prévention 36
- Porter l'accompagnement des publics en difficulté 38
- Favoriser l'accès au droit de tous les habitants du territoire 40

## DES RESSOURCES POUR AGIR

p. 42

- Travailler au service du territoire 44
- Accompagner et sécuriser les actions des services 45
- Développer et améliorer les services numériques 46
- Piloter le budget et ses actions 48
- Optimiser la recherche de financements extérieurs 49
- Informer ses habitants et mettre en valeur les actions territoriales 50

Cap sur 2023 et au-delà 51



# 2022 EN IMAGES



10 ans de la Maison de l'Habitat à Montfermeil



Journée internationale des droits des Femmes



Visite de la sous-préfète Cécile RACKETTE à Écopôle



Visite du préfet de la Seine-Saint-Denis, Jacques Witkowski, dans les locaux de Grand Paris Grand Est



Des agents de Grand Paris Grand Est participent à la course du Grand Paris



7



**Animation « compostage »  
et « bien manger près de chez moi »**

8



**Conférence intercommunale  
du logement (CIL)**

6



**Inauguration du Stade Alain  
Mimoun à Villemomble**

9



**Inauguration du Parc Nature du  
Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois**

10



**Concert de fin d'année DEMOS**



# GOVERNANCE

## Le Conseil de territoire

Composé de **80 conseillers territoriaux**, il se réunit environ **une fois par mois** pour délibérer sur les orientations des politiques publiques en tant qu'organe délibérant de l'EPT. Désignés par les conseils municipaux, les conseillers territoriaux sont répartis en fonction du nombre d'habitants par ville. Parmi eux, **14 siègent au Conseil de la Métropole du Grand Paris**. Le 16 juillet 2020, ils ont élu **Xavier Lemoine** comme **Président de Grand Paris Grand Est**.

## Le Bureau exécutif

Composé d'un **Président** et de **13 Vice-Présidents**, le Bureau est l'organe exécutif de Grand Paris Grand Est. Constitué des **maires des 14 communes du territoire**, le Bureau exécutif se réunit **deux fois par mois** pour orienter et piloter l'action du Territoire.

## Les élus membres du Bureau exécutif (depuis le 15 mars 2023)



**Xavier LEMOINE,**  
Président de Grand Paris  
Grand Est.  
*Maire de Montfermeil.*



**Brigitte MARSIGNY,**  
1<sup>re</sup> Vice-présidente en charge  
de l'urbanisme – Plan Local  
d'Urbanisme intercommunal.  
*Maire de Noisy-le-Grand.*



**Rolin CRANOLY,**  
Vice-président en charge  
de la politique de la  
Ville, de l'habitat et du  
rayonnement culturel.  
*Maire de Gagny.*



**Zartoshte BAKHTIARI,**  
Vice-président en charge  
du renouvellement urbain.  
*Maire de Neuilly-sur-  
Marne.*



**Dominique BAILLY,**  
Vice-président en  
charge des politiques de  
prévention et de l'accès  
aux droits.  
*Maire de Vaujours.*



**Pierre-Yves MARTIN,**  
Vice-président en  
charge des finances, de  
l'administration générale et  
de l'achat responsable.  
*Maire de Livry-Gargan.*



**Christian DEMUYNCK,**  
Vice-président en  
charge des opérations  
d'aménagement.  
*Maire de Neuilly-  
Plaisance.*



**Éric SCHLEGEL,**  
Vice-président en charge  
du logement – Conférence  
intercommunale du  
logement.  
*Maire de Gournay-sur-  
Marne.*



**Jean-Michel BLUTEAU,**  
Vice-président en charge  
de l'assainissement et du  
plan baignade.  
*Maire de Villemomble.*



**Philippe DALLIER,**  
Vice-président en charge  
des transports et des  
mobilités.  
*Maire des Pavillons-  
sous-Bois.*



**Jean-Paul FAUCONNET,**  
Vice-président en charge  
de la gestion et de la  
valorisation des déchets.  
*Maire de Rosny-sous-  
Bois.*



**Samira TAYEBI,**  
Vice-présidente en charge  
des équipements sportifs,  
des Jeux Olympiques, de la  
formation, de l'emploi et de  
l'insertion.  
*Maire de Clichy-sous-Bois.*



**Jean-Michel GENESTIER,**  
Vice-président en charge du  
développement économique.  
*Maire du Raincy.*



**Ludovic TORO,**  
Vice-président en  
charge de la santé, de  
l'environnement, de la  
transition écologique et du  
PCAET.  
*Maire de Coubron.*

## Les conseillers territoriaux, acteurs de la gouvernance (depuis le 14 juin 2023)

L'ensemble des conseillers territoriaux participe à la gouvernance de Grand Paris Grand Est. Chacun est en effet membre d'une des **3 commissions permanentes**

créées début 2021. En amont des Conseils de territoire, les élus prennent connaissance, échangent et examinent les projets de délibérations qui y seront abordés. Ils sont également tous invités à participer à la **commission spéciale d'information sur l'urbanisme et l'aménagement**.

## Compétences de GPGE

Le Territoire de Grand Paris Grand Est exerce des compétences confiées par la loi et par les Villes. L'EPT en partage également 3 avec la Métropole du Grand Paris.

### 5 compétences propres obligatoires confiées par la loi NOTRe du 7 août 2015 :



La prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés



L'assainissement et l'eau



Le contrat de ville



Le Plan Local d'Urbanisme



Le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET).

### 3 compétences partagées avec la Métropole :



L'aménagement



Le développement économique



L'habitat

### 1 compétence assortie d'un intérêt territorial :



L'action sociale



La politique de l'emploi et de l'insertion à Clichy-sous-Bois et Montfermeil



La Maison des services publics de Clichy-sous-Bois et Montfermeil



Les clauses d'insertion sur l'ensemble du territoire.

### Des compétences supplémentaires définies avec les Villes :



La création, l'aménagement et la gestion de maisons de justice et du droit

La mobilité, notamment les études de mobilité et de transports portant sur le territoire d'au moins deux communes.



## Chiffres clés 2022

8   
Conseils de territoire

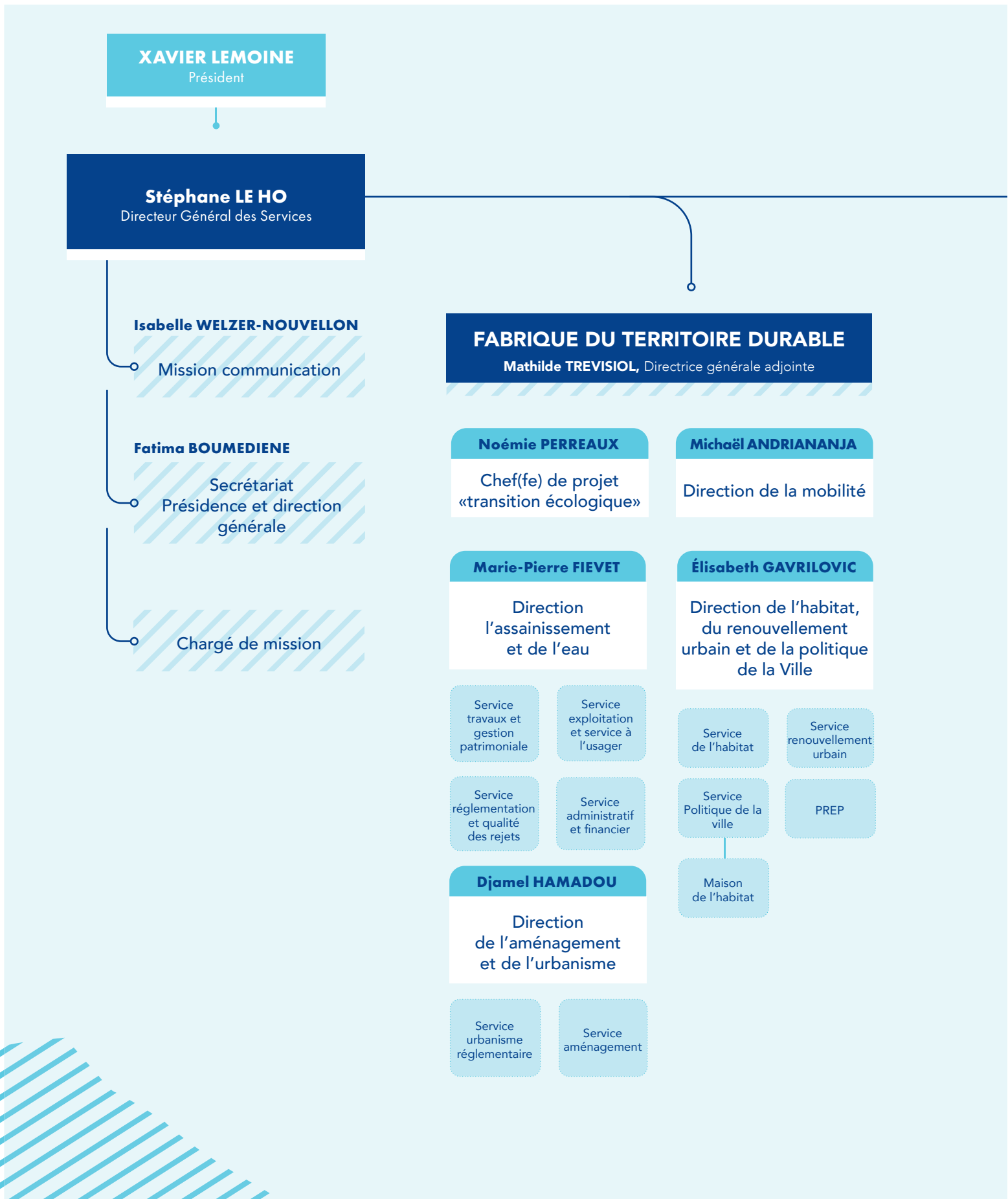
9   
Bureaux délibératifs

260   
délibérations adoptées en Conseil de territoire (191) et en Bureau délibératif (69)

1   
séminaire réunissant l'intégralité des membres du Bureau le 17 janvier 2022

# ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Version actualisée septembre 2023





## PROXIMITÉ ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Erwan LAMOUREUX, Directeur général adjoint

### Fabrice MAURIN

Direction des affaires juridiques, de la commande publique et du patrimoine

Service affaires juridiques et assemblées

Service patrimoine et moyens généraux

Service commande publique

Téléaccueil

### Christine URIBARRI

Direction du développement économique

Service prospective et analyse économique

Service offres de services aux entreprises

Service promotion territoriale et grands projets

### en cours de recrutement

Direction de la prévention et de la gestion des déchets

### Magalie GUIOT

Directrice adjointe

Service exploitation maintenance

Service prévention développement

Maîtrise d'ouvrage

### Willemine AUGIER DE MOUSSAC

Direction de la cohésion sociale

Agence locale de l'insertion et emploi

Service clauses sociales

Plateforme linguistique

Accès aux droits

## RESSOURCES

Pierre LE SERREC, Directeur général adjoint

### Maya MAHMOUD

Mission partenariats financiers et européens

### Julie LEDOUX

Direction des ressources humaines

Service carrière paie

Recrutement

Service hygiène, sécurité et formation

### Franck LALMANACH

Direction des finances et du contrôle de gestion

Unité comptable

Service budget et suivi des subventions

### Sébastien LEFRANC

Direction des systèmes d'information

Service infrastructure et production

Service système d'information géographique

# La fabrique du territoire durable **D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

S'ENGAGER POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
ET LA SANTÉ

p. 14

PORTER ET METTRE  
EN ŒUVRE UN  
RENOUVELLEMENT URBAIN  
AMBITIEUX

p. 24

CONCEVOIR ET AMÉNAGER  
DURABLEMENT LE  
TERRITOIRE DE DEMAIN

p. 16

DÉVELOPPER LES  
TRANSPORTS ET MOBILITÉS,  
POUR ACCOMPAGNER  
LE DÉVELOPPEMENT DU  
TERRITOIRE ET AMÉLIORER  
LES CONDITIONS DE  
DÉPLACEMENT DES  
HABITANTS

p. 26

AMÉLIORER LE SERVICE  
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
POUR PRÉSERVER  
L'ENVIRONNEMENT ET  
GARANTIR LA SALUBRITÉ

p. 18

DÉVELOPPER ET SOUTENIR  
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE  
SUR LE TERRITOIRE

p. 28

AMÉLIORER LA QUALITÉ  
DE VIE DES HABITANTS  
DU TERRITOIRE

p. 20

LE PREP, UN DISPOSITIF  
PERFORMANT POUR  
FAVORISER LA RÉNOVATION  
ÉNERGÉTIQUE DES  
PAVILLONS

p. 22







# S'ENGAGER POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Le 5 avril 2022, le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est a adopté à l'unanimité, pour une durée de six ans, le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET). Ce document de planification, placé sous le signe d'une ambition écologique forte, témoigne de l'engagement du territoire à offrir à ses habitants un environnement favorable à la santé.



## 6 axes

Le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de Grand Paris Grand Est, concrétise le travail collectif de l'ensemble des acteurs du territoire depuis 2019. Il comprend 28 actions déclinées en six axes :



### Axe 1 :

Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique



### Axe 2 :

Offrir des logements sains à haute performance environnementale



### Axe 3 :

Promouvoir des mobilités propres et actives



### Axe 4 :

Promouvoir une consommation saine, locale et durable



### Axe 5 :

Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique



### Axe 6 :

Agir en collectivités éco-exemplaires

## La mise en œuvre du PCAET et ses premières réalisations

2022 est une année doublement marquante pour le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de Grand Paris Grand Est. En effet, cette année est celle de son adoption et de ses premières actions.

- **Le lancement du programme Bien Manger Près de Chez Moi :** ce programme vise à inciter les habitants à consommer une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement en proposant des stands, des ateliers de cuisine et des outils aux habitants, dont une carte interactive « Cap Saveurs » qui recense les divers lieux du territoire pour s'alimenter sainement et un guide « Bien Manger Près de Chez Moi » qui contient des astuces pour manger sainement.

- **La réduction de l'empreinte environnementale dans les achats publics** a été inscrite dans le programme d'actions du PCAET. Grand Paris Grand Est a transformé la commande publique en levier pour maximiser sa performance environnementale. Le Territoire met l'accent sur les enjeux environnementaux dans sa recherche de fournisseurs et de prestataires.
- **La participation au sentier Métropolitain du Grand Paris :** Grand Paris Grand Est entend promouvoir sur son territoire la marche et l'activité physique au quotidien. Dans le cadre d'une démarche participative, en partenariat avec l'association Le Voyage Métropolitain, un nouvel itinéraire sera construit et mettra en avant les richesses patrimoniales, naturelles, et culturelles du territoire de Grand Paris Grand Est.

### « Bien Manger Près de Chez Moi » en chiffres



**22 journées** d'animation grand public ;



**8 ateliers** en milieu périscolaire ;



**1 790 habitants sensibilisés** répartis sur 9 villes ;



**2 outils à diffuser** auprès des habitants.







# CONCEVOIR ET AMÉNAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Grand Paris Grand Est, conçoit et aménage le territoire. Dans le cadre de son ambition écologique, la collectivité met tout en œuvre pour se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) respectueux de ses engagements pour le bien-être et le confort des habitants. L'EPT conçoit ainsi un PLUI d'anticipation environnementale tout en portant des opérations d'aménagement structurantes.

## L'élaboration du PLUi en chiffres



**14 réunions publiques** animées de mars à juillet 2022 dans chaque commune du territoire



**4 ateliers préparatoires** organisés avec la participation de l'ensemble des communes du territoire



**9 comités techniques thématiques** organisés avec les communes du territoire portant sur les propositions réglementaires

## L'urbanisme réglementaire à GPGE en 2022

L'activité en matière d'urbanisme réglementaire à GPGE en 2022 a été dédiée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), au suivi de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) et à la prise en charge des procédures d'évolution des Plans Locaux d'urbanisme (PLU) communaux.

- **L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'anticipation environnementale**

L'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du dispositif réglementaire du PLUi afin de traduire les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) adopté en 2021.

- **L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)**

Le 11 octobre 2022, le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est a validé le bilan de la concertation et a arrêté le projet de RLPi. L'**arrêt du RLPi**, a été un temps fort de la procédure, d'une part, en raison de la présentation du dispositif réglementaire aux conseillers territoriaux et d'autre part, en raison de l'ensemble des échanges avec le public et les professionnels de la publicité et de l'affichage.

- **L'évolution des Plans locaux d'urbanisme communaux**

2022 a également été une année riche en ce qui concerne l'évolution des PLU communaux avec **9 procédures prises en charge**.



### L'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme communal en chiffres



3 enquêtes publiques



3 mises à disposition du public



9 procédures prises en charge

### Les études et les opérations d'aménagement à GPGE en 2022

Grand Paris Grand Est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, est l'**autorité compétente** pour la réalisation des opérations d'aménagement. En ce sens, en 2022, le territoire a mené et poursuivi un ensemble d'études et d'opérations.

Concernant les études, un « plan-guide » pour la valorisation des ex-emprises de l'A103 (étude intercommunale sur 5 communes) a été conçu. Une étude intercommunale dite de « Requalification de l'Allée de Montfermeil » (4 communes) a permis d'établir une **Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** à intégrer au PLUI. Deux études pré-opérationnelles ont été engagées sur les secteurs Maille Horizon Sud à Noisy-le-Grand et Guérin à Villemomble.

Parmi les 13 opérations d'aménagement poursuivies par GPGE, l'**ouverture au public de la 1<sup>re</sup> phase du Parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois** a été particulièrement marquante et les opérations préparatoires à la phase 2 du parc, à la démolition de la copropriété du 21 rue des deux communes

à Rosny-sous-Bois se sont poursuivies (gestion du contentieux, diagnostics techniques...). Les opérations Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne, Bas-Heurts, Maille Horizon Nord, Ile de la Marne et Esplanade de la commune de Paris à Noisy-le-Grand se sont également poursuivies.

### L'aménagement à GPGE en chiffre



2 études urbaines d'envergure finalisées



13 opérations d'aménagements poursuivies



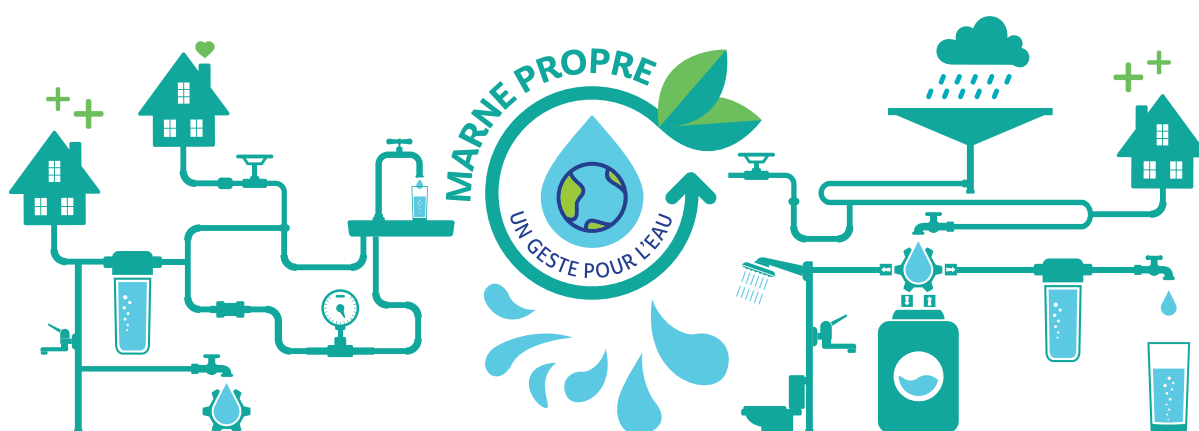
2 opérations d'intérêt métropolitain suivies



2 opérations conduites en régie

# AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT pour préserver l'environnement et garantir la salubrité

Grand Paris Grand Est exerce les compétences en matière d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines, et d'eau. En ce sens, elle gère le réseau d'assainissement territorial, réalise le contrôle des raccordements au réseau public, assure la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que leur évacuation vers les réseaux situés en aval.



En 2022, au regard de l'ambition écologique et sanitaire du territoire combinée à la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le Territoire poursuit le plan d'actions « Marne Propre » et le Schéma directeur de l'assainissement.

Le plan Marne Propre est mis en œuvre en partenariat avec les services de l'État, le Département et les 14 villes de Grand Paris Grand Est.

En 2022, le plan a consisté en des investissements ambitieux pour créer des réseaux d'eaux usées et accélérer la mise en conformité du système d'assainissement du territoire :

- **En réalisant des études stratégiques**, sur la connaissance ou

le fonctionnement des ouvrages et la création de nouveaux réseaux d'eaux usées, ainsi que la réhabilitation des réseaux pluviaux ;

- **En assurant le contrôle de la conformité** des raccordements privés ;
- **En apportant une assistance opérationnelle aux propriétaires**, par laquelle Grand Paris Grand Est mène des travaux de mise en conformité pour leur compte ;
- **En apportant une assistance financière**, avec le versement des aides financières de l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement privés.

## Plan Marne Propre 2022 en Chiffres clés :



**39 M€ d'investissement** sur le réseau public



**7,4 km de réseau** d'eaux usées créés



**174 parcelles ayant bénéficié des aides financières** en vue de la mise en conformité de domaines privés



**76 parcelles mises en conformité** en maîtrise d'ouvrage publique



## Grand Paris Grand Est œuvre collectivement avec les acteurs de l'assainissement et les villes du territoire :

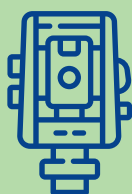
- **18 rencontres transversales** organisées avec les 14 villes de GPGE;
- **3 réunions rassemblant les directeurs des services techniques** des villes du territoire;
- **2 réunions avec l'ensemble des Établissements public territoriaux** de la Seine-Saint-Denis et le Département;
- **3 groupes de travail** réunissant les élus;
- **1 réunion avec les référents urbanisme** des 14 villes de GPGE.

## Le Schéma directeur de l'assainissement de Grand Paris Grand Est, en quelques mots :

Lancé le 4 février 2021, le Schéma directeur de l'assainissement est un outil de programmation qui vise deux objectifs : la collecte des données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du réseau territorial d'assainissement, et la mesure des eaux usées dans les réseaux pluviaux.

Ce schéma se poursuit sur le territoire de GPGE en 2022 avec

# 4 phases :



## Phase 1 :

La poursuite des levés topographiques des réseaux.

## Phase 2 :

La finalisation de la campagne de mesure dans les réseaux d'eaux pluviales estimant la pollution à 28 500 Équivalent - Habitants mal raccordés (eaux usées dans eaux pluviales);



## Phase 3 :

La finalisation de la campagne de mesure dans les réseaux d'eaux usées et unitaire estimant le volume d'eaux claires parasites entre 5 et 10 % et une surface de 102 hectares mal raccordés (eaux pluviales dans eaux usées).



## Phase 4 :

Le lancement des inspections télévisées de diagnostic et les campagnes de contrôles des activités assimilées domestiques (restauration, artisanat et tertiaire) et des propriétés en assainissement individuel (ANC).



# AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE des habitants du territoire

Le Territoire promeut et assure la mise en œuvre d'une politique de l'habitat soucieuse du cadre de vie de ses habitants.

L'amélioration du parc immobilier bâti, la réhabilitation et la résorption de l'habitat insalubre

**1** Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) a été lancé à Livry-Gargan (996 logements répartis dans 5 copropriétés).

**1** Opération programmée d'amélioration de l'habitat-copropriétés dégradées (OPAH-CD) a été lancée à Noisy-le-Grand (570 logements, 2 copropriétés).



## L'OPAH-CD du Bas-Clichy

portant sur les copropriétés des Pommiers et de la Lorette a été achevée.

## Le POPAC du Bas-Clichy

a également abouti en 2022 s'est également achevé.

## 5 copropriétés

ont été orientées vers de nouveaux dispositifs.

### Les actions de l'EPT ont également donné lieu à :

- La poursuite de l'animation du fonds local d'intervention en copropriété (FILC) en partenariat avec la Ville de Noisy-le-Grand, afin de soutenir les travaux des copropriétés hors dispositifs de l'ANAH. Il a permis en 2022 de soutenir 13 copropriétés pour un montant total de 67 606 €;

- Le lancement d'une évaluation des dispositifs opérationnels menés sur les copropriétés du Pavé Neuf à Noisy-le-Grand entre 2008 et 2021. Cette évaluation vise à étudier les forces et les faiblesses de l'ensemble des opérations afin de calibrer au mieux les futures interventions pour 5 copropriétés présentant encore des fragilités importantes;
- Le renforcement du permis de louer à travers la tenue de groupes de travail tech-

niques dédiés aux services des villes avec la participation d'intervenants extérieurs;

- L'élaboration et la diffusion d'un guide à disposition des professionnels et des copropriétaires qui recense toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement d'une copropriété;

L'EPT s'est également impliqué auprès de la Ville de Clichy-sous-Bois dans l'Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN).



## La finalisation du diagnostic de l'habitat privé à l'échelle du territoire

En 2022, l'EPT a finalisé le diagnostic de l'habitat privé à l'échelle territoriale. Cet état des lieux permet de préciser la constitution du parc, son fonctionnement, les niveaux de revenus des habitants, la santé du parc de copropriétés, les dégradations potentielles et les poches d'habitat néces-

sitant un accompagnement spécifique à la réhabilitation.

Il s'agira, à terme, de mettre en place un observatoire territorial de l'habitat et un ensemble d'actions permettant de répondre aux problématiques soulevées dans chaque commune. Grand Paris Grand Est se positionne comme un espace ressource au bénéfice des communes.



## L'animation de la Conférence intercommunale du logement (CIL)

En 2022, la CIL, composée des collectivités, des bailleurs sociaux, des réservataires de logements sociaux, de maîtres d'ouvrage d'insertion et de représentants d'usagers et d'associations, s'est réunie en séance plénière et a adopté la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Ce document, d'une durée de 6 ans, est la déclinaison opérationnelle des orientations adoptées par la Conférence Intercommunale du Logement dans son document cadre d'orientations (DCO).



# LE PREP, UN DISPOSITIF PERFORMANT pour favoriser la rénovation énergétique des pavillons

Lancé en 2020, le PREP - Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire - a pour objectif d'accompagner les propriétaires de pavillons dans leurs projets de rénovation énergétique. En raison de la complexité d'engager des travaux de rénovation et de la multiplicité des acteurs, le territoire GPGE s'est engagé dans la mise en place du PREP afin de permettre aux habitants de rénover efficacement leur maison.



Ce dispositif s'appuie sur l'articulation de 3 tiers de confiance :

- **Les maires**, tiers de confiance de proximité et premiers contacts des ménages. Des référents et une coordinatrice animent des webinaires afin de présenter le Parcours de Rénovation Énergétique Performante et d'accompagner les ménages vers les espaces France Rénov'. Celui-ci tient des permanences dans les mairies et accompagne les ménages tout au long de leur parcours de rénovation,
- **Les artisans**, tiers de confiance technique, sont constitués en équipes regroupant tous les métiers de la rénovation énergétique. Ils interviennent ensemble chez les ménages avec l'objectif de rendre la maison la plus performante possible. En partenariat avec Dorémi (\*\*), les artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) suivent une formation afin d'apporter un service global et performant

aux ménages. Cet accompagnement leur permet de monter en compétences et de bénéficier d'une assistance,

- **Les conseillers de l'Alec-MVE – France Rénov' (\*)** assure le rôle de tiers de confiance de financement grâce à l'accompagnement qu'ils apportent aux ménages pour élaborer leur dossier de financement. En fonction de la situation des ménages, ils identifient les aides publiques (MaPrimeRénov) et privées (Cee – Certificats d'économie d'énergie) afin de définir clairement le reste à charge pour le ménage.

Ce parcours structure la filière de l'artisanat territorial de la construction et de la rénovation en favorisant l'accès des artisans du BTP à des marchés de proximité, leur offrant ainsi des possibilités de chiffres d'affaires importants et en leur permettant de mutualiser leurs moyens.

## Chiffres-clés



**140 ménages contactés** lors d'événements dans les communes



**15 entreprises RGE formées** dans le cadre de l'action de sensibilisation de GPGE



**30 artisans accompagnés** vers la labellisation RGE



**1 trophée Stop Exclusion Énergétique** reçue par le territoire en novembre 2022.



En 2022, Grand Paris Grand Est a organisé 12 webinaires pour présenter le PREP aux habitants intéressés par le dispositif. Sur les 140 ménages contactés lors d'événements dans les communes, 64 ménages ont participé aux webinaires puis ont été dirigés vers l'Alec-MVE. Pour suivre l'efficacité du dispositif et assurer un suivi qualitatif, différentes enquêtes téléphoniques sont menées. 80 % des ménages qui ont participé aux webinaires souhaitent réaliser des travaux. Pour plus de 60 % des ménages, les rendez-vous avec l'Alec-MVE ont répondu à leurs attentes. Près de 30 % des ménages ont eu une visite à domicile du conseiller, 30 % sont à l'étape de devis et 30 % poursuivent leur réflexion. Par ailleurs, en 2022, une enquête auprès d'un échantillon constitué des 50 ménages suivis par le PREP en 2021 a été réalisée. Sur 24 personnes interrogées, 16 ont réalisé des devis et 7 personnes ont effectivement réalisé des travaux importants (isolation extérieure, fenêtres, volets roulants...), les autres sont en cours de parcours (devis, dossiers financiers, reports...)

Par ailleurs, fin 2022, dans le contexte de crise énergétique, Grand Paris Grand Est a élaboré une démarche de mise à disposition d'un kit d'équipements d'économie d'énergie. Ce kit est constitué de joints pour les fenêtres, bas de porte, réflecteurs de radiateurs, multiprises avec interrupteur, ampoules led. Les équipements ont été sélectionnés afin d'être simples à installer. Cependant, une installation à domicile dans certaines situations a été envisagée.



### Est un service public national :

la plateforme unique de la rénovation de l'habitat. L'ALEC-MVE est l'Espace Conseil France Rénov' de proximité pour l'Est parisien. Elle accompagne les habitants d'Est Ensemble, Paris Est Marne&Bois et Grand Paris Grand Est dans le Parcours de Rénovation Énergétique Performante.



### A mis en place une méthodologie de rénovation des maisons individuelles.

DORÉMI apporte aux artisans locaux une formation de pointe à la rénovation globale, leur apporte une méthodologie en termes de rénovation thermique, afin de travailler ensemble avec encore plus d'efficacité.





# PORTER ET METTRE EN ŒUVRE un renouvellement urbain ambitieux

Grand Paris Grand Est exerce, la compétence « renouvellement urbain ». Cela implique le pilotage des projets contractualisés avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la réalisation d'études préalables avec une forte dimension partenariale.



## En 2022, les grands moments du renouvellement urbain sont centrés autour de :

- **L'inauguration à Villemomble de nouveaux équipements sportifs et d'un parking public** au sein du complexe sportif Alain Mimoun.
- **La finalisation de la première phase du projet de réhabilitation** des logements du Bois du Temple à Clichy-sous-Bois, soit 3 bâtiments et 219 logements.
- **L'engagement des relogements des ménages** habitant dans des logements voués à la démolition sur l'ensemble des projets NPNRU.
- **L'organisation du deuxième comité de pilotage territorial** avec la Préfète déléguée pour l'égalité des chances.
- **L'approfondissement du schéma d'aménagement du futur quartier** des Marnaudes à Villemomble, présenté en comité de pilotage et validé par le Maire et l'ANRU.
- **L'élaboration de la Convention quartier** de Villemomble, en cours de finalisation.
- **La préparation des avenants** à la convention territoriale et à la convention de quartier de Clichy-sous-Bois.
- **L'animation et le pilotage des sujets territoriaux** relatifs à la démolition et la reconstruction de 2 000 logements.
- **La poursuite des conventionnements avec l'ANRU** avec la signature de la deuxième convention de quartier pour le Val Coteau à Neuilly-sur-Marne.
- **La réalisation par des étudiants de la Sorbonne** d'une étude sur la transformation du cœur de quartier de Neuilly-sur-Marne, dans le cadre des Ateliers « Ville innovante » en partenariat avec le CDOS 93.
- **La poursuite du travail de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)**, d'animation et concertation dans les NPNRU.
- **La poursuite de la valorisation de la maison du projet à Neuilly-sur-Marne**, inaugurée en septembre 2021.
- **Le projet de charte insertion finalisé et validé par l'État**, à valider par les bailleurs.





« Grand Paris Grand Est exerce, la compétence "renouvellement urbain" [...] avec une forte dimension partenariale. »

# DÉVELOPPER LES TRANSPORTS ET MOBILITÉS, pour accompagner le développement du territoire et améliorer les conditions de déplacement des habitants

Grand Paris Grand Est fait du développement des transports et des mobilités une priorité. En ce sens, le territoire opère un suivi des projets de transport et de la mobilité au quotidien et promeut une mobilité durable sous le prisme de l'efficacité énergétique. GPGE tend à être l'ensemblier des besoins et attentes du territoire pour tous les modes et motifs de déplacement.



## Une contribution au volet Mobilité Multimodale du CPER 2021-2027

GPGE a contribué à l'élaboration du CPER 2021-2027 avec l'État et la Région Île-de-France, pour le volet mobilité multimodale, ce afin d'identifier les projets et les priorités d'investissements nécessaires pour le territoire dans la perspective d'une amélioration significative des conditions de déplacements des habitants.

Le 17 mai 2022, le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est a approuvé cette contribution demandant à l'État, à la Région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités :

- De confirmer dans les meilleurs délais la réalisation du prolongement de la ligne 11 de Rosny-sous-Bois à Noisy-Champs;
- De lancer de nouvelles études pour ce **prolongement de la ligne 11** ;
- **De mobiliser les financements**, notamment dans le cadre du volet mobilité multimodale du Contrat de Plan État-Région, pour tous les projets de transport du territoire.

## Le projet de prolongement de la ligne 11 entre Rosny-Bois- Perrier et Noisy-Champs

Grand Paris Grand Est et les Villes de son territoire restent mobilisés pour le prolongement du métro Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs. Des rencontres ont été organisées avec les différents acteurs institutionnels intervenant dans la conception, réalisation et mise en œuvre du projet de ligne.

## Une étude intermodale pour le Pôle gare de Clichy- Montfermeil (ligne 16 du Grand Paris Express).

En 2022, l'étude du pôle de Clichy-Montfermeil a été pilotée par Grand Paris Grand Est avec pour principal objectif de remettre des propositions d'aménagement pour organiser l'intermodalité autour de cette future gare visant notamment à répondre aux besoins de stationnement vélo, du dimensionnement de la gare routière et du parking-relais. Ainsi, une actualisation



des scénarios de projets a été réalisée et deux nouveaux scénarios seront étudiés en 2023 à la demande du Comité de Pilotage :

- **Scénario 1** : pôle bus au croisement de l'avenue Jean Moulin et de la promenade de la Dhuy
- **Scénario 2** : desserte de toutes les lignes de bus au plus proche de la gare, avec une circulation des bus autour de la promenade de la Dhuy.

### Un renforcement du réseau de bus sur le territoire :

- **Par le suivi des études de circulation** et du schéma de principe réalisé par Île-de-France Mobilités relatifs au projet de Bus Bords de Marne qui circulera sur l'ex-RN34 à l'horizon 2029/2030 ;
- **Par le suivi des études** menées par le Département de la Seine-Saint-Denis relatives au réexamen du projet T- Zen 3 qui circulera entre la Porte de Pantin à Paris et la gare de Gargan aux Pavillons-sous-Bois, pour une mise en service projetée à l'horizon 2030 ;

- **Par le suivi des études de restructuration des réseaux de bus** menées par Île-de-France Mobilités, notamment liées à l'arrivée des modes lourds (ex : M11 à Rosny-Bois-Perrier, ligne 15 Sud à Noisy-Champs).

### GPGE, Lauréat de l'AMI « Feuille de Route pour la Qualité de l'Air » de l'ADEME

En 2022, Grand Paris Grand Est a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « Feuille de Route pour la Qualité de l'Air » de l'ADEME, et en a été lauréat. Dans ce cadre, une subvention financière sur 3 ans sera octroyée par l'ADEME pour remplir les besoins en ressources humaines et matérielles de GPGE sur les questions de mobilités alternatives.

### La promotion de la mobilité active

GPGE a participé aux comités techniques et de pilotage relatifs au projet Réseau Vélo Île-de-France (RER-V) porté par la Région Île-de-France (3 lignes sur le territoire : V20, V4

et V3), et le Plan Vélo Métropolitain porté par la Métropole du Grand Paris (3 lignes sur le territoire : 1, 6 et 8).

Lors du Comité Vélo Départemental organisé par le Département de la Seine-Saint-Denis le 9 juin 2022, Grand Paris Grand Est et le Département se sont accordés sur la pertinence de la création d'un Comité Vélo Territorial fédérant les initiatives et projets cyclables sur le territoire de l'EPT.

Au sein des services de GPGE, les agents peuvent désormais utiliser des vélos à assistance électrique pour effectuer leurs déplacements professionnels. L'objectif est de permettre un report modal progressif de la voiture au vélo à assistance électrique, beaucoup moins consommateur d'énergies et moins émetteur de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.



# DÉVELOPPER ET SOUTENIR l'activité économique sur le territoire

En 2022, Grand Paris Grand Est a poursuivi son action auprès des entreprises et des acteurs économiques du territoire. Il a apporté des réponses fortes, à travers un plan d'action, visant en particulier les TPE, PME et entreprises artisanales qui ont été fortement impactées par la crise.

## Chiffres-clés



**495 entreprises** ont bénéficié d'un accompagnement individuel et collectif.



**400 rendez-vous** ont été organisés à destination des entrepreneurs et commerçants du territoire.



**1 150 porteurs de projet et jeunes entreprises** ont été accompagnés par l'EPT et ses partenaires sur des problématiques techniques.



**162 entrepreneurs** ont bénéficié d'un financement pour un montant de 948 395 €, permettant la création de 214 emplois.



**166 entreprises** bénéficiaires du Fonds résilience continuent d'être accompagnées.



**45 ateliers** ont été organisés à destination des créateurs et jeunes entreprises.



**15 événements économiques** ont été organisés à l'échelle du territoire, réunissant 2 100 participants.



**1 072 entreprises** ont été contactées dans le cadre du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire.

## Un soutien aux entreprises impactées par les conséquences des crises internationales et énergétiques

2022 s'inscrit pour plusieurs entreprises du territoire dans un contexte de crise. La guerre en Ukraine combinée à la hausse des prix de l'énergie n'aura pas été sans conséquence pour les entreprises du territoire. Afin de limiter l'impact de ces crises sur les entreprises, Grand Paris Grand Est, avec l'appui de nombreux acteurs publics (l'État, le Département, etc.), a mené de nombreuses actions économiques pour soutenir et accompagner les entreprises du territoire. Ces actions économiques de soutien et d'accompagnement se déclinent notamment en :

- **L'accompagnement des entreprises** pour qu'elles bénéficient des mesures et fonds du plan de résilience économique et sociale adopté le 16 mars 2022 ;
- **La diffusion d'une note d'informations** sur les aides énergétiques ;
- **Le renforcement du partenariat** avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Saint-Denis pour accompagner les artisans du territoire ;
- **La prise de contact téléphonique** avec les entreprises du territoire pour obtenir des remontées de terrain.

## Un soutien au développement entrepreneurial

Le développement entrepreneurial est un axe fort de la politique de développement économique menée par Grand Paris Grand Est.

Le soutien de Grand Paris Grand Est au développement entrepreneurial en 2022, c'est

15 événements économiques organisés avec plus de 2 000 participants, tels que la « Soirée des Lauréats du Réseau Entreprendre 93 » implantés sur le territoire de Grand Paris Grand Est le 12 mai 2022 et l'événement « Entreprendre Ici et Maintenant », en partenariat avec l'ADIE, le 24 novembre 2022, ou encore les 12 kiosques mobiles avec Positive Planet et l'ADIE organisés de mars à octobre 2022.

Grand Paris Grand Est met en réseau les entreprises du territoire à l'échelle territoriale. Cette mise en réseau vise le renforcement des logiques de proximité et la promotion de l'interconnexion des entreprises. À ce titre, l'EPT a financé un plan d'action co-construit avec chaque club d'entreprises du territoire. 3 clubs d'entreprises ont été soutenus pour un montant total de 10 500 €. Ces clubs sont implantés sur les communes de Clichy-Sous-Bois et Montfermeil ; de Neuilly-sur-Marne et de Noisy-le-Grand.

## Les actions de promotion de Grands projets et de soutien territorial de GPGE au quotidien en 2022

2022 a été une année riche de projets et d'actions en faveur du développement économique au sein de Grand Paris Grand Est, avec notamment :

- **Le lancement d'une étude sur l'identification du foncier disponible** présentant un potentiel de mutabilité pour y développer de l'activité économique. La réunion de lancement s'est tenue le 7 juillet 2022 en présence de différents services techniques du territoire et a permis de recueillir les besoins de chacun et les enjeux identifiés pour les intégrer dans l'étude ;



- **La réalisation d'une étude faite par l'APUR et les étudiants de l'École d'Urbanisme de Paris**, portant sur un diagnostic urbain de la Zone d'Activités Économiques de Vaucanson située à Montfermeil;

En 2022, en étroite collaboration avec Descartes Développement Innovation, Grand Paris Grand Est a contribué à la création et au développement de la technopole de la Ville durable. Un dossier de candidature au label Technopôle by RETIS a été constitué. Ce label permet de structurer un véritable écosystème/filière autour des entreprises, des grandes écoles, de l'université Gustave Eiffel et des laboratoires de recherche. Il s'agit d'encourager la performance des entreprises existantes avec le renforcement de la recherche et développement, tout en favorisant l'émergence de start-up innovantes dans le secteur de la Ville durable. La technopole a été officiellement reconnue au premier trimestre 2022. L'objectif de cette démarche proactive auprès de Descartes Développement Innovation, avec l'intégration en 2022 de Grand Paris Grand Est dans le conseil d'administration, est d'élargir le périmètre de la technopole en intégrant les

14 communes et les entreprises du territoire. Toujours en étroite collaboration avec Descartes Développement Innovation, en 2022, Grand Paris Grand Est a participé à la création de la Communauté d'entreprises French Tech Marne-la-Vallée. Cette initiative vise un double objectif: permettre à tous les membres d'intégrer une vitrine locale et disposer d'une diversité d'acteurs propice à l'innovation.

Grand Paris Grand Est s'est également mobilisé aux côtés de la Ville de Neuilly-Plaisance et des entreprises de la zone d'activités de la Fontaine du Vaisseau, contre l'implantation dans le périmètre de la zone d'activités d'un centre de dépannage des trains de la RATP dans le cadre du prolongement de la ligne 1 jusqu'à Val de Fontenay. Cette mobilisation du territoire et de ses élus visait à préserver une zone d'activités dynamique et promouvoir la recherche d'une solution alternative pour l'implantation du centre de dépannage des trains. L'implantation de ce centre aurait en effet entraîné la perte de plus de 400 emplois locaux, la délocalisation de 50 entreprises, l'augmentation du trafic routier et des nuisances importantes lors des phases travaux.

« Le soutien de Grand Paris Grand Est au développement entrepreneurial en 2022, c'est 15 événements économiques organisés avec plus de 2 000 participants »



# Des actions de **SOLIDARITÉ ET DE PROXIMITÉ POUR LES HABITANTS**

**ACCOMPAGNER LES  
ENTREPRENEURS DU  
TERRITOIRE PAR DES  
ÉQUIPEMENTS DE  
PROXIMITÉ**

\_\_\_\_\_ p. 32

**ACCOMPAGNER LES  
HABITANTS VERS L'EMPLOI,  
LA FORMATION ET  
L'INSERTION**

\_\_\_\_\_ p. 34

**PORTER  
L'ACCOMPAGNEMENT DES  
PUBLICS EN DIFFICULTÉ**

\_\_\_\_\_ p. 38

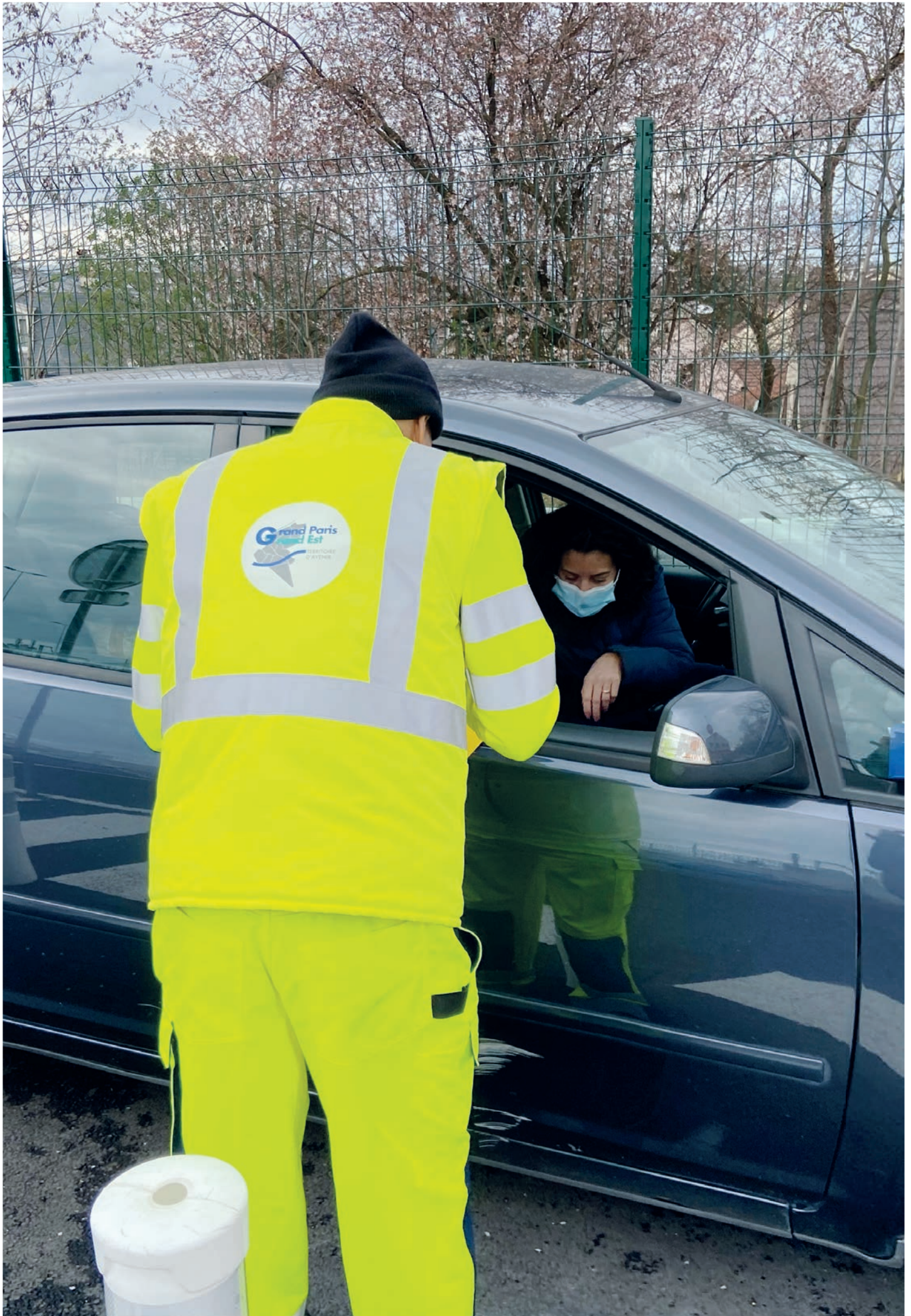
**RÉDUIRE, TRIER ET  
VALORISER LES DÉCHETS  
PAR UNE GESTION  
OPTIMISÉE ET DES MESURES  
DE PRÉVENTION**

\_\_\_\_\_ p. 36

**FAVORISER L'ACCÈS  
AU DROIT DE TOUS LES  
HABITANTS DU TERRITOIRE**

\_\_\_\_\_ p. 40







# ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS DU TERRITOIRE par des équipements de proximité

Grand Paris Grand Est met en place, anime et commercialise un ensemble d'équipements économiques en vue de promouvoir et de renforcer le développement sur le territoire. Le Territoire s'est fortement mobilisé pour augmenter progressivement le taux d'occupation des équipements économiques de GPGE qui s'élève en 2022 à 90 %.

Grand Paris Grand Est agit pour répondre à la demande croissante de locaux et bureaux sur le territoire intercommunal. À cet effet, deux hôtels d'activités, comprenant au total 16 lots, un espace de coworking et d'hébergement d'entreprises composé de 8 bureaux et 16 places de coworking ainsi qu'une pépinière d'entreprises composée de 21 bureaux, sont proposés à la commercialisation.

## Les hôtels d'activités

Ils sont intégrés dans le périmètre de la zone franche urbaine – territoires entrepreneurs (ZFU-TE) de Clichy-sous-Bois / Montfermeil

et proposent ainsi un avantage fiscal attractif pour pérenniser l'implantation d'entreprises sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

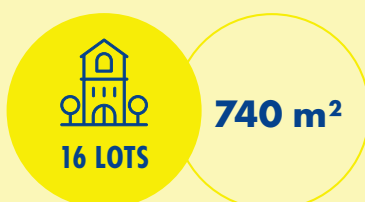
## Le Plateau

Situé à proximité de la future gare du Grand Paris Express, dans un bâtiment passif à haute performance environnementale, propose sur une surface de plus de 740 m<sup>2</sup> une offre globale de services d'aide et d'hébergement en espaces de coworking et bureaux individuels à destination des porteurs de projet, jeunes créateurs et chefs d'entreprise du territoire. La vie de cet équipement vise à mettre en place un écosystème propice au dé-

veloppement des entreprises du territoire, s'appuyant sur des valeurs d'échange, de collaboration, de mutualisation et de convivialité. Les locataires bénéficient de prix attractifs, d'un accompagnement dans le cadre de la création de leur entreprise et d'une location clé en main avec des bureaux meublés, un accès internet et imprimante gratuit. Ils disposent également d'un accès sécurisé et autonome à l'équipement de 8h à 21h du lundi au vendredi.

Le Plateau est un lieu où les entrepreneurs peuvent interagir sur des problématiques communes et se développer grâce aux services proposés par Grand Paris Grand Est.

## 2 hôtels d'activités



LE PLATEAU

## Hébergement d'entreprises



## Pépinière d'entreprises



L'ESPACE 22



## L'Espace 22

La pépinière d'entreprises Espace 22 est une structure d'hébergement idéale pour les jeunes entreprises avec des **bureaux meublés et sécurisés, accessibles 24h/24**. Elle propose aussi un service de domiciliation, destiné à répondre aux besoins des entreprises dont l'activité ne nécessite pas l'occupation de bureaux.

Créé en 1990, l'Espace 22 est situé au 5 rue de Rome à Rosny-sous-Bois et est constitué de 21 bureaux entre 10 m<sup>2</sup> et 32 m<sup>2</sup> avec des loyers variants entre 310 € et 650 € HT/CC/mois.

Grand Paris Grand Est loue ces bureaux à des **entreprises et associations**, dans le cadre de convention d'occupation d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

« Grand Paris Grand Est agit pour répondre à la demande croissante de locaux et bureaux sur le territoire intercommunal. »



# ACCOMPAGNER LES HABITANTS vers l'emploi, la formation et l'insertion

En 2022, Grand Paris Grand Est a poursuivi son action en faveur de l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle de ses habitants, avec une intervention plus particulièrement centrée sur les territoires des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en impulsant une dynamique emploi-insertion sur le territoire, en jouant un rôle d'interface et en définissant une stratégie territoriale dans la complémentarité des opérateurs existants.

## Chiffres-clés

### À Clichy-sous-Bois et Montfermeil :



Plus de **400 bénéficiaires du RSA** soutenus dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle



**300 bénéficiaires de cours de français** et des ateliers sociolinguistiques



**31 ateliers organisés** dans le cadre de la plateforme numérique, soit 701 participations et 28 permanences pour tester le niveau informatique, 33 remises d'ordinateurs



**Plus de 34 032 sollicitations** pour une démarche administrative ou pour l'accès à une permanence de la Maison des services publics

### Sur l'ensemble du territoire :



**300 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié d'un contrat de travail** sur l'un des grands chantiers menés sur le territoire, dans le cadre des clauses d'insertion dont la mise en œuvre est suivie par Grand Paris Grand Est, ce qui correspond à plus de 184 000 heures d'insertion.



## Les moments marquants de l'emploi, la formation et l'insertion à GPGE en 2022 :

La « Cité de l'Emploi » de Grand Paris Grand Est s'est déployée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration avec les sept villes concernées.

La Cité de l'Emploi correspond à l'animation de l'écosystème Emploi-Insertion et Politique de la ville concrétisée par des comités locaux et territoriaux, plus de 60 structures et 169 professionnels associés. 6 événements et actions collectives ont été menés pour répondre aux problématiques d'emploi, de formation et de remobilisation du droit commun pour les habitants. À ces effets, une plateforme numérique : « emploi.grandparisgrandest.fr » a été mise en ligne le 21 novembre 2022.

Grand Paris Grand Est a accueilli, dans son bâtiment Ecopole situé à Clichy-sous-Bois,

le site relais de la Société du Grand Paris. Cette exposition permanente vise à présenter et promouvoir les métiers nécessaires à la construction du Grand Paris Express auprès des personnes en recherche d'emploi du territoire. 124 personnes ont pu participer à des visites commentées.

En 2022, en plus de porter un Projet Insertion Emploi, Grand Paris Grand Est a engagé conjointement avec 3 associations (C2DI 93, Self Intérim et Énergie) la conception de l'Agence Locale d'Insertion (l'ALI), en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département de la Seine-Saint-Denis. Cette agence, qui couvre le territoire des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron et Montfermeil, a vocation à constituer une nouvelle offre d'accompagnement vers l'emploi. La candidature a été retenue par le Département en novembre 2022, faisant de GPGE un lauréat de l'appel à manifestation d'Intérêt.



### L'emploi, la formation et l'insertion en action à GPGE en 2022 :

L'accès à l'emploi et à la formation s'est notamment concrétisé par deux opérations de formation préalable à l'embauche menées en collaboration avec l'agence Pôle Emploi de Clichy-sous-Bois. Elles ont permis le recrutement de 14 personnes par le Groupe Sodexo.

L'insertion des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a été favorisée par le « Projet Insertion Emploi » de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Cet accompagnement implique l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour postuler auprès des entreprises présentes au café-contact de l'emploi le 7 avril et au Mac Donald's de Clichy-sous-Bois. Il est suivi de la réalisation sur 4 jours d'une action collective « Bâtissons nos emplois » et d'une collaboration engagée aux côtés du Département dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi -SPIE- visant les métiers du BTP et de la mise en place d'ateliers de déconstruction des représentations de genre combinée à l'organisation d'événement valorisant des parcours de femmes inspirantes dans les métiers du sport.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi à la transition numérique a contribué à la lutte contre la fracture numérique. Cet accompagnement s'est traduit en 2022 par l'organisation de plusieurs sessions intensives de cours informatiques avec la structure ICI avec un très bon taux de participation des femmes du territoire.

L'accueil en 2022 au sein de la plateforme linguistique de 300 personnes qui se sont inscrites aux programmes proposés par Grand Paris Grand Est a permis de favoriser l'apprentissage de la langue française. L'accompagnement et le recours aux clauses d'insertion ont également été un levier pour l'emploi et l'économie locale. Grand Paris Grand Est accompagne les maîtres d'ouvrage pour l'introduction et le suivi des clauses sociales d'insertion dans leurs marchés. Dans ce cadre, en 2022 :

- **Plus de 184 000 heures** d'insertion suivies ;
- **Plus de 300 habitants éloignés de l'emploi** ont pu entrer en emploi grâce à la clause sociale ;
- **Plus de 70 marchés publics ont été suivis**, dont une vingtaine passée par Grand Paris Grand Est.

« La "Cité de l'Emploi" de Grand Paris Grand Est s'est déployée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration avec les sept villes concernées. »

# RÉDUIRE, TRIER ET VALORISER LES DÉCHETS

par une gestion optimisée  
et des mesures de prévention

Grand Paris Grand Est exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » sur son territoire et assure dans ce cadre la fourniture et la maintenance des contenants et bacs de poubelle, la collecte en porte-à-porte et en points d'apport volontaire, le traitement des déchets ménagers et assimilés, la collecte et le traitement des déchets des services municipaux et des marchés alimentaires.

## Chiffres-clés



**169 359 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés,**  
soit 463 kg/habitant collectés



**230 collectes** par semaine  
sur **12 villes** concernées



**523 composteurs distribués**  
au grand public



**3 432 foyers collectés**  
sur rendez-vous



**4 639 élèves sensibilisés**  
à la prévention et à la gestion globale  
des déchets



**7 174 foyers sensibilisés**  
à la prévention et à la gestion globale  
des déchets

**156 932 passages**  
dans les déchèteries du territoire, dont :







# SIMPLE COMME SES RÉDUIRE DÉCHETS, LE BON GESTE POUR LE PORTE-MONNAIE ET POUR L'ENVIRONNEMENT

La compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » est exercée directement sur 12 villes du territoire. Les deux villes de Montfermeil et de Gournay-sur-Marne ont fait le choix d'adhérer au SIETREM.

## Quatre grands projets ont notamment marqué l'année 2022 en matière de déchets

- **L'approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

Le 13 décembre 2022, le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est a approuvé le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Le PLPDMA est un programme d'actions qui vise la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produits, en assurant un service public de proximité de qualité et en maîtrisant les coûts de gestion du service public.

Le programme d'action du PLPDMA se décline en 4 axes et 13 fiches actions :

**Axe 1 :** Informer et sensibiliser aux bons gestes ;

**Axe 2 :** Développer des solutions opérationnelles ;

**Axe 3 :** Accompagner et inciter financièrement ;

**Axe 4 :** Devenir exemplaire.

- **Le lancement des études de Maîtrise d'œuvre du Plan de Modernisation des Déchèteries**

En 2022, Grand Paris Grand Est a engagé la démarche de modernisation de ses déchèteries. Elle vise notamment à améliorer les conditions d'accueil des usagers et

à mettre aux normes certaines. L'année a été consacrée à la réalisation des études. L'avant-projet a été remis au mois de novembre par le maître d'œuvre de l'opération en vue d'un démarrage des travaux courant 2023.

- **Le lancement de la seconde édition du Défi Famille zéro déchet**

La seconde édition du Défi a été lancée le 7 novembre 2022 par Grand Paris Grand Est.

La première édition du Défi Famille zéro déchet en 2021 avait permis de sensibiliser 13 foyers du territoire à la réduction de la production des déchets, avec pour résultats 20 % de déchets en moins. L'action s'est notamment appuyée sur 7 ateliers qui ont eu lieu entre novembre 2021 et juin 2022.

En 2022, le nombre de foyers participant à

cette deuxième édition a considérablement augmenté par rapport à 2021. En effet, 33 foyers se sont engagés dans ce défi. Tout au long de ce défi qui se poursuivra en 2023, les foyers participants seront suivis par les équipes de Grand Paris Grand Est et l'association Ecocitize, afin de mesurer leur progression vers le zéro déchet.

- **Le renouvellement du marché de collecte sur rendez-vous pour certaines communes**

En mars 2022, le marché relatif à la collecte des déchets des ménages de Grand Paris Grand Est a été renouvelé et confié à la société SEPUR, qui était déjà titulaire du précédent marché.

L'une des nouveautés de ce nouveau marché est la mise en place de la collecte des objets encombrants sur rendez-vous dans les communes volontaires.





# PORTER L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Grand Paris Grand Est accompagne certains publics en difficulté au sein des quartiers en politique de la ville. Son action passe par la mobilisation des programmes inscrits dans les contrats de ville. Elle vise l'intervention transversale de GPGE et de ses villes dans différents champs du quotidien des habitants.



## La Gestion urbaine et sociale proximité (GUSP)

Les équipes de Grand Paris Grand Est, en partenariat avec l'État, les communes, les bailleurs sociaux et les copropriétés accompagnent les démarches de GUSP. Ces démarches ont pour objet l'amélioration du cadre et des conditions de vie dans les quartiers prioritaires.

En 2022, un lien est créé entre l'EPT et les différents partenaires afin d'harmoniser les démarches de GUSP et d'améliorer l'efficacité. Le premier comité inter-bailleurs a ainsi pu être organisé : les 15 bailleurs sociaux présents dans les quartiers se sont mobili-

sés aux côtés des communes et de l'État afin d'améliorer les démarches de GUSP. Les copropriétés bénéficiant des aides de l'ANAH en la matière y sont également associées (ORCOD-IN de Clichy-sous-Bois et OPAH Espaces d'AbraXas de Noisy-le-Grand).

## La Maison de l'habitat

Les équipes de GPGE au niveau de la Maison de l'habitat (MHAB) ont assuré un accueil et des veilles régulières auprès des habitants de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Cette veille a permis d'avoir une bonne connaissance des besoins des habitants afin de proposer

des animations collectives et des réponses adaptées aux besoins.

L'année 2022 a été riche en projets tels que : la lutte contre la précarité énergétique, la mécanique solidaire, la ressourcerie éphémère, la construction de mobilier urbain, le jardinage, des visites de lieux emblématiques du réemploi et de la transition écologique.

Trois projets ont été co-financés par le contrat de ville, afin de leur donner plus d'ampleur et de permettre à la MHAB d'expérimenter de nouvelles animations.





« les 15 bailleurs sociaux présents dans les quartiers se sont mobilisés aux côtés des communes et de l'État afin d'améliorer les démarches de GUSP »

L'équipement a été intégralement réaménagé, par des chantiers participatifs réalisés entre juillet 2022 et janvier 2023. Ces chantiers ont apporté chaleur et couleur à l'équipement, et ont permis d'impliquer directement les habitants dans la transformation de ces espaces. Après la célébration de ses 10 ans début 2022, le réaménagement de ses locaux fin 2022 permet de redonner un nouvel élan à la Maison de l'Habitat!

#### Chiffres-clés



**240 projets financés dans le domaine du développement local** (emploi, insertion, cadre de vie, santé, solidarités, citoyenneté et loisirs) pour un montant total de près de 12 millions d'euros, dont 3 560 000 € de crédits spécifiques de l'État.



**15 bailleurs sociaux ont bénéficié de l'abattement de 30 %** de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)



**Environ 800 actions financées dans le domaine de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants** en termes de médiation de proximité, d'entretien et propreté des équipements, de sécurité et de tranquillité publique, mobilisation des habitants.



**6 labellisations France service obtenues pour des équipements implantés dans les quartiers** et 30 000 € d'aide annuelle de l'État par équipement.



**2 labellisations obtenues** pour des services mobiles et 60 000 € d'aide à l'investissement.



**15 postes de conseillers numériques** créés au sein des villes et du territoire et financés à hauteur de 7 % d'aides de l'État.



**6 contrats de ville** qui arriveront à leur terme fin 2023.



# FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT

## de tous les habitants du territoire

Grand Paris Grand Est met en place et gère un ensemble d'équipements en vue de promouvoir l'accès au droit. En ce sens, le territoire dispose de deux équipements d'accès au droit, d'aides aux victimes et d'aide juridique :



**1** La Maison de la justice et du droit (MJD)

à Clichy-sous-Bois

**2** La Maison du droit (MDD)

à Noisy-le-Grand

### L'accès aux droits à GPGE en 2022 :

PLUS DE

**21 000**  
personnes

ont bénéficié des services de ces deux équipements.



**13 000**

personnes environ pour la Maison de Justice et du Droit



**8 400**

pour la Maison du Droit.

Ces personnes viennent des 14 villes de l'EPT et au-delà.

**329**

dossiers relatifs à la protection de l'enfance, à la protection des personnes vulnérables, à la prévention de la récidive, à la réinsertion et violences intrafamiliales et faites aux femmes ont été traités.

**4** activités de sensibilisations réalisées :



La journée mondiale de la jupe



Le Forum santé coorganisé par la CPAM 93 et les deux communes



La Campagne du Ruban Blanc, parmi les manifestations, une pièce de théâtre était organisée sur le thème des violences



La participation à la rédaction de la troisième édition du Mag'violence publié par la Ville de Montfermeil.



« Grand Paris Grand Est met en place et gère un ensemble d'équipements en vue de promouvoir l'accès au droit. »

---

# Des ressources **POUR AGIR**

TRAVAILLER AU SERVICE DU  
TERRITOIRE

p. 44

CAP SUR 2023  
ET AU-DELÀ

p. 51

ACCOMPAGNER ET  
SÉCURISER LES ACTIONS  
DES SERVICES

p. 45

DÉVELOPPER ET  
AMÉLIORER LES SERVICES  
NUMÉRIQUES

p. 46

PILOTER LE BUDGET  
ET SES ACTIONS

p. 48

OPTIMISER LA RECHERCHE  
DE FINANCEMENTS  
EXTÉRIEURS

p. 49

INFORMER SES HABITANTS  
ET METTRE EN VALEUR LES  
ACTIONS TERRITORIALES

p. 50





# TRAVAILLER AU SERVICE DU TERRITOIRE

Grand Paris Grand Est accompagne l'ensemble des agents qui œuvrent au quotidien pour les habitants du territoire. Il gère leur carrière et leur paie et agit pour la qualité de vie au travail des agents.

## En 2022, plusieurs actions et dispositifs ont été menés :

- 1 La mise en œuvre des **réformes statutaires** et de **continuité du service**
- 2 L'accompagnement à l'**évolution professionnelle des agents** : préparation aux concours, participation des contractuels aux formations d'intégration, avancements de grade ;
- 3 La poursuite de la **démarche engagée** en matière d'**hygiène et sécurité** : évaluation des risques professionnels, animation du réseau des référents, sécurité incendie, enquête à la suite d'accident, équipements de protection individuelle, formations, mise en place d'armoires à pharmacie ;
- 4 L'accompagnement à la **formation professionnelle** : 120 agents ont bénéficié d'une action de formation, dont plus de 50 % d'agents de catégorie C ; poursuite des actions de formation interne en matière de bureautique ;
- 5 L'engagement en faveur de l'**insertion professionnelle** : 14 apprentis ont été accueillis au cours de l'année, les services de l'EPT ont connu 66 départs et 53 recrutements (dont 33 sur emplois permanents).

L'organisation des élections professionnelles le 8 décembre 2022 a mobilisé les agents du territoire.



**88 agents**  
ont voté

dans les **3 bureaux de vote**  
ou par **correspondance**



soit un taux de participation  
de **42,10 %**.

### RÉSULTAT



**82 suffrages**  
valablement exprimés

ET



**6 bulletins nuls**

### SOIT



**82 voix**

pour la liste présentée par  
l'organisation syndicale Force  
Ouvrière.

En matière de qualité de vie au travail, l'animation octobre rose, le 17 octobre, a permis de dédier une journée de sensibilisation et d'information autour du cancer du sein avec des ateliers, des stands d'information. La semaine de la qualité de vie au travail (QVT) a également été organisée pour la deuxième année consécutive. Plusieurs animations ont été proposées aux agents : repas partagé, massage, séance de sophrologie, atelier gommage, atelier de mobilité articulaire..., répartis sur les sites de Jupiter et Ecopole.

### Chiffres-clés



**201 agents sur emploi permanent**, dont 95 femmes et 106 hommes au 1<sup>er</sup> janvier 2023



**62 % d'agents titulaires** et 38 % d'agents non titulaires



**40 % d'agents de catégorie A**, 14 % d'agents de catégorie B et 46 % d'agents de catégorie C

« Grand Paris Grand Est accompagne l'ensemble des agents qui œuvrent au quotidien pour les habitants du territoire. »

# ACCOMPAGNER ET SÉCURISER LES ACTIONS DES SERVICES

Les équipes ont pour mission d'assurer la préparation et le bon déroulement des instances délibératives, de sécuriser l'ensemble des actes de l'EPT et de prendre en charge leur archivage. Ils gèrent également la mise en œuvre de la commande publique, la gestion du patrimoine et de l'ensemble des moyens techniques alloués aux services, ainsi que l'accueil téléphonique des usagers.

## Patrimoine et moyens généraux

Le service assure la gestion, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des sites et locaux dont l'EPT est propriétaire ou locataire. Il est également chargé de fournir à l'ensemble des services le matériel et les moyens techniques qui leur sont nécessaires pour assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

### • Entretien et amélioration du patrimoine

Tout au long de l'année 2022, le service des moyens généraux a assuré la maintenance et l'entretien de l'ensemble des sites (bâtiments, espaces extérieurs, déchèteries).

L'étude de sécurisation des sites de Grand Paris Grand Est initiée en 2021 (analyse de la vulnérabilité de l'ensemble des sites) et plus particulièrement le plan d'actions qui en découle ont été finalisés en 2022. Ce plan d'actions propose des solutions pour améliorer la sécurité des biens et des agents de l'EPT. Les priorités identifiées ont été prises en compte dans l'élaboration du budget 2023.

### • Développement de la flotte automobile

En 2022, l'EPT a poursuivi le développement et la reconversion écologique de sa flotte automobile afin d'accompagner la montée en charge de ses compétences.

### • Mise en place d'outils de gestion et de signalement

Afin de faciliter la prise en charge des demandes des services, et le signalement d'incidents, plusieurs formulaires ont été mis à la disposition de l'ensemble des agents.

## Administration générale et affaires juridiques

### • Téléaccueil

Un service de téléaccueil professionnel a été créé en 2018 pour faciliter et orienter les réponses aux usagers. Ce service est notamment chargé des appels portant sur l'assainissement et les déchets, avec deux numéros d'appel dédiés, ainsi que du standard général de l'EPT. Le téléaccueil assure également l'accueil physique au siège administratif de l'EPT. En 2022, l'équipe, constituée de 4 agents, a traité environ 1 000 appels par semaine.

### • Affaires juridiques et assemblées

Le service affaires juridiques et assemblées exerce 4 missions principales :

- La gestion des instances délibératives (Conseils de territoire et Bureaux délibératifs),
- La sécurisation juridique de l'ensemble des actes et décisions de l'EPT,
- La gestion des assurances,
- La mise en place et le suivi de l'archivage au sein des services.

L'année 2022 a été l'occasion de recueillir

les premiers versements dans la salle dédiée aux archives après un travail de préfiguration réalisé en 2021, avec 63 boîtes archivées.

## Chiffres-clés



**15 sites** sur lesquels l'EPT déploie son activité et 7 autres sites gérés par l'EPT



**109 marchés** et 66 avenants notifiés en 2022



**30 775 heures d'insertion** réalisées dans le cadre de 32 marchés publics de l'EPT



**Plus de 49 000 appels** reçus par le téléaccueil



# DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES SERVICES NUMÉRIQUES

Grand Paris Grand Est poursuit son travail en matière de développement, d'innovation et de renforcement des systèmes d'information. Dans ce cadre, les temps forts du numérique à GPGE en 2022 se déclinent en 3 grands axes.



## Une année centrée sur la cybersécurité et le renouvellement d'outils

Un audit complet du système d'information de GPGE a été mené en lien avec l'ANSSI. Un nouvel antivirus comportemental EDR de dernière génération a été mis en place.

Les équipes ont par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du marché, **favorisé l'hébergement par GPGE** de sa propre solution de téléphonie fixe.

## Une année de création et d'optimisation des applications cartographiques

La cartotheque à destination du grand public a été élaborée. L'intégration des données relatives aux réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et usées dans le SIG a été poursuivie pour faciliter la visibilité et le suivi cartographique des interventions.

En matière de service de proximité, la mise à jour de l'**application Clic info déchet**

permet à tous les habitants du territoire de connaître, à partir du simple renseignement de leur adresse, **toutes les fréquences et jours de collecte des déchets** (tous flux confondus)

La création de l'observatoire de la géographie prioritaire constitue un véritable outil d'aide à la décision pour et l'élaboration et les négociations à venir sur les futurs contrats de ville.

« La mise à jour de l'application Clic info déchet permet à tous les habitants du territoire de connaître, à partir du simple renseignement de leur adresse, toutes les fréquences et jours de collecte des déchets. »

### Chiffres-clés



230 PC fixes



22 imprimantes multifonctions



335 documents originaux  
SIG produits



5 applications dynamiques  
développées

Une **cartographie des îlots de chaleur** a été publiée sur le site internet de GPGE pendant les fortes chaleurs de l'été 2022.

La mise à disposition aux villes du territoire d'**applications** ainsi que de **bases de données** produites par le service SIG a contribué à faire émerger une mutualisation efficiente de service entre les communes et l'EPT.

### Une année d'études et de réponse aux besoins numériques

- Par la création d'un **dispositif numérique** à destination des usagers pour les demandes du Parcours de Rénovation Énergétique du Pavillonnaire;

- Par la **réalisation d'une étude des besoins** pour un logiciel des gestions des déchèteries afin d'améliorer les prestations à destination des usagers du territoire;
- Par la réalisation d'**une analyse des besoins auprès des équipes de l'EPT**, des villes, des entreprises et des habitants du territoire pour l'optimisation du site internet et la création d'un guichet unique de gestion des relations usagers et démarches en ligne.

### Piloter le budget et ses actions

Le budget de Grand Paris Grand Est vise à **financer les services publics rendus** à l'ensemble des habitants et des entreprises du territoire. Dans ce cadre, les équipes de GPGE, élaborent des prospectives financières afin d'éclairer les décisions des élus, préparent l'ensemble des documents budgétaires obligatoires et mettent tout en œuvre pour améliorer la culture financière de la collectivité.

Les activités budgétaires menées par les équipes de l'EPT sont la déclinaison de **4 missions principales** que sont la **comptabilité**, la **préparation** et l'**exécution budgétaire** ainsi que le **contrôle de gestion**.

### Zoom sur les activités budgétaires en 2022 à GPGE

- La Participation à **7 groupes de travail** EPT-Villes et 3 CLECT pour l'élaboration du nouveau FCCT,
- Le **vote du Budget Principal (BP) 2022**, le 5 avril 2022,

- La **réunion de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**, le 7 juillet 2022,
- La **réunion conclusive de la CLECT** le 18 octobre 2022,
- La **réunion de lancement** de la préparation budgétaire 2023 avec les référents budgétaires le 21 novembre 2022,
- La réalisation de la **clôture des comptes annuels** en lien avec la trésorerie.

# PILOTER LE BUDGET ET SES ACTIONS

Le budget de Grand Paris Grand Est vise à financer les services publics rendus à l'ensemble des habitants et des entreprises du territoire. Dans ce cadre, les équipes de GPGE, élaborent des perspectives financières afin d'éclairer les décisions des élus, préparent l'ensemble des documents budgétaires obligatoires et mettent tout en œuvre pour améliorer la culture financière de la collectivité.

Le budget de Grand Paris Grand Est est voté chaque année par le Conseil de territoire.

## Les chiffres du compte administratif 2022

### Budget de fonctionnement :

Recettes réelles de fonctionnement : **99,4 M€**

Dépenses réelles de fonctionnement : **95,4 M€**

### Budget d'investissement :

Recettes réelles d'investissement : **8,5 M€**

Dépenses réelles d'investissement : **5,9 M€**

### Budget annexe « Eau et assainissement » :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réelles : **9 853 524 €**

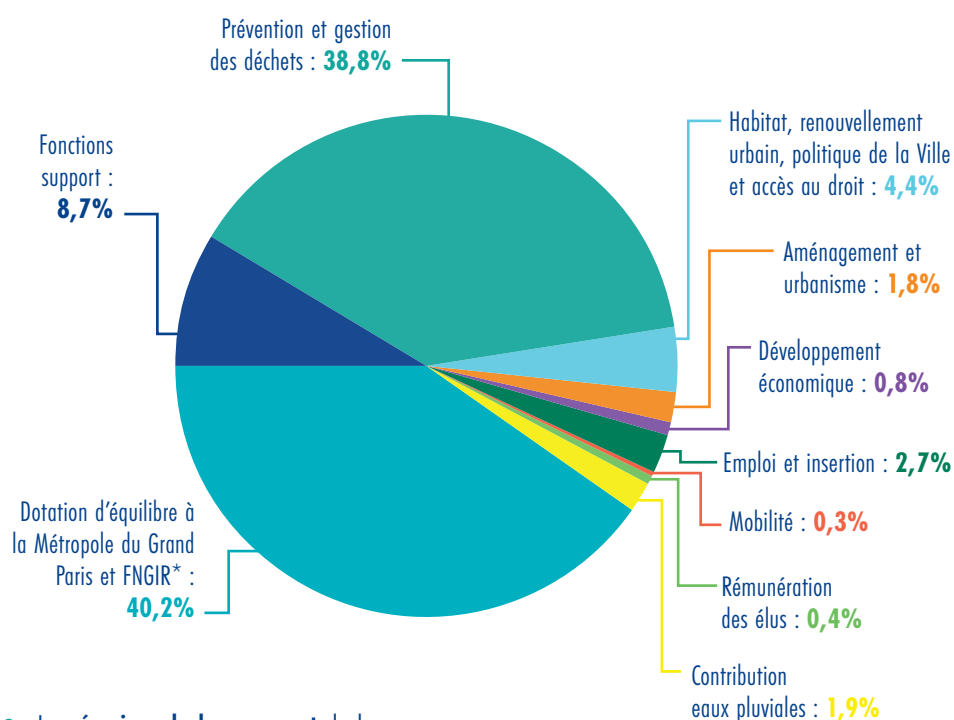
- Recettes réelles : **19 618 649 €**

Section d'investissement :

- Dépenses réelles : **29 739 241 €**

- Recettes réelles : **25 165 573 €**

## Budget principal : 101,3 M€ (dépenses de fonctionnement + dépenses d'investissement)



Les activités budgétaires menées par les équipes de l'EPT sont la déclinaison de 4 missions principales que sont la comptabilité, la préparation et l'exécution budgétaire ainsi que le contrôle de gestion.

- La **réunion de lancement** de la préparation budgétaire 2023 avec les référents budgétaires le 21 novembre 2022
- La réalisation de la **clôture des comptes annuels** en lien avec la trésorerie.

## Zoom sur les activités budgétaires en 2022 à GPGE

- La Participation à **7 groupes de travail EPT-Villes** et **3 CLECT** pour l'élaboration du nouveau FCCT
- La **réunion de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**, le 7 juillet 2022
- La **réunion conclusive de la CLECT** le 18 octobre 2022

« Le budget de Grand Paris Grand Est vise à financer les services publics rendus à l'ensemble des habitants et des entreprises du territoire. »



# OPTIMISER LA RECHERCHE de financements extérieurs

Grand Paris Grand Est recherche activement des financements externes et européens afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, augmenter l'attractivité de son territoire, renforcer ses ressources matérielles et humaines pour offrir de meilleurs services à ses usagers.

Dans ce cadre, la clôture de la programmation européenne 2014-2020 pour l'EPT a été un moment fort, avec l'attribution d'une enveloppe de 7 M€ de Fonds Européen de Développement Régional et de Fonds Social Européen au cours de cette programmation :



## 19 projets financés sur des thématiques variées

(la rénovation énergétique des copropriétés et des logements sociaux, la création d'équipements publics dans les QPV, des activités de lutte contre le décrochage scolaire, des ateliers d'aide à la création d'entreprenariat, etc.).



**7 porteurs de projet accompagnés par le service partenariats financiers et européens** pour le dépôt de leurs demandes de soldes.

La préparation avec les villes de la candidature au nouvel Investissement Territorial Intégré de la programmation 2021-2027 a été la deuxième action structurante de la mission en 2022 :



## La conduite de plusieurs échanges avec chacune des 14 villes du territoire

afin d'élaborer une stratégie et un plan d'actions permettant le développement territorial de GPGE. Cette stratégie, s'inscrit dans les orientations européennes 2021-2027 ;



## 15 projets

**ont été proposés**

dans le cadre des 4 axes de l'ITI 2021-2027 qui couvrent les thématiques de la numérisation, la rénovation énergétique, la biodiversité et l'économie circulaire. Un besoin en financement de plus de 15 M € de FEDER a ainsi été identifié sur l'ensemble du territoire.

## Parmi les autres actions conduites :

- **L'accompagnement des directions de l'EPT** pour la clôture des projets du Fonds Social Européen du programme national et la préparation de la prochaine programmation.
- **L'association de GPGE dans différents réseaux de partenariats** dans le but de tisser des liens qui permettront d'identifier de nouveaux financements et de partager les bonnes pratiques permettant de maximiser les levées de fonds.
- **L'organisation de l'événement du « Joli Mois de l'Europe »**. Dans le cadre de cet événement, un stand a été tenu par les services de GPGE le 14 mai à l'occasion de l'inauguration du parc du Plateau d'Avron. Des supports de présentation ainsi que des jeux ont été animés toute la journée afin de sensibiliser les habitants à l'Union Européenne de façon pédagogique.

« Grand Paris Grand Est recherche activement des financements externes pour offrir de meilleurs services à ses usagers. »

# INFORMER SES HABITANTS

## et mettre en valeur les actions territoriales

Grand Paris Grand Est élabore et met en œuvre la stratégie de communication adaptée aux différents publics : les habitants du territoire, les usagers, les entreprises, les Villes membres ainsi que des partenaires publics et privés.



En 2022, plusieurs actions ont été menées parmi lesquelles :

- **Le déploiement des supports de communication** (exposition, plaquette, articles web) pour **sensibiliser** et **informer** les habitants dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- **Le déploiement de supports de communication pour le plan Marne Propre** : bande dessinée, flyers et communication sur les réseaux sociaux pour améliorer l'information et l'adhésion des riverains concernés par les travaux ;
- **Le déploiement d'une identité graphique** pour le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- **L'accompagnement dans l'organisation d'événements** dans le but de sensibiliser les artisans au Parcours de rénovation énergétique performante des pavillons (PREP).

« Grand Paris Grand Est élabore une communication ambitieuse pour répondre aux enjeux du Territoire. »

# CAP SUR 2023 ET AU-DELÀ

Les accomplissements de 2022 à GPGE se poursuivront en 2023 à travers une diversité d'actions prioritaires dans le cadre des compétences du Territoire.

Les principaux projets conduits au bénéfice des habitants seront notamment :



L'accélération  
du plan  
Marne-Propre



Le déploiement du Plan  
local de Prévention des  
Déchets Ménagers et  
Assimilés (PLPDMA)



Le lancement de  
l'Agence Locale  
d'Insertion (ALI)



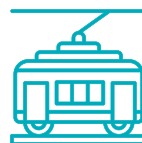
L'arrêt de projet du  
Plan Local d'Urbanisme  
intercommunal (PLUi) et  
l'approbation du Règlement  
Local de publicité  
intercommunal (RLPI)



La poursuite des  
opérations d'amélioration  
de l'habitat privé



Le renforcement de la  
territorialisation de l'action  
économique du territoire



La mobilisation pour  
le développement des  
lignes de transports sur le  
territoire





[grandparisgrandest.fr](http://grandparisgrandest.fr)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE  
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE